

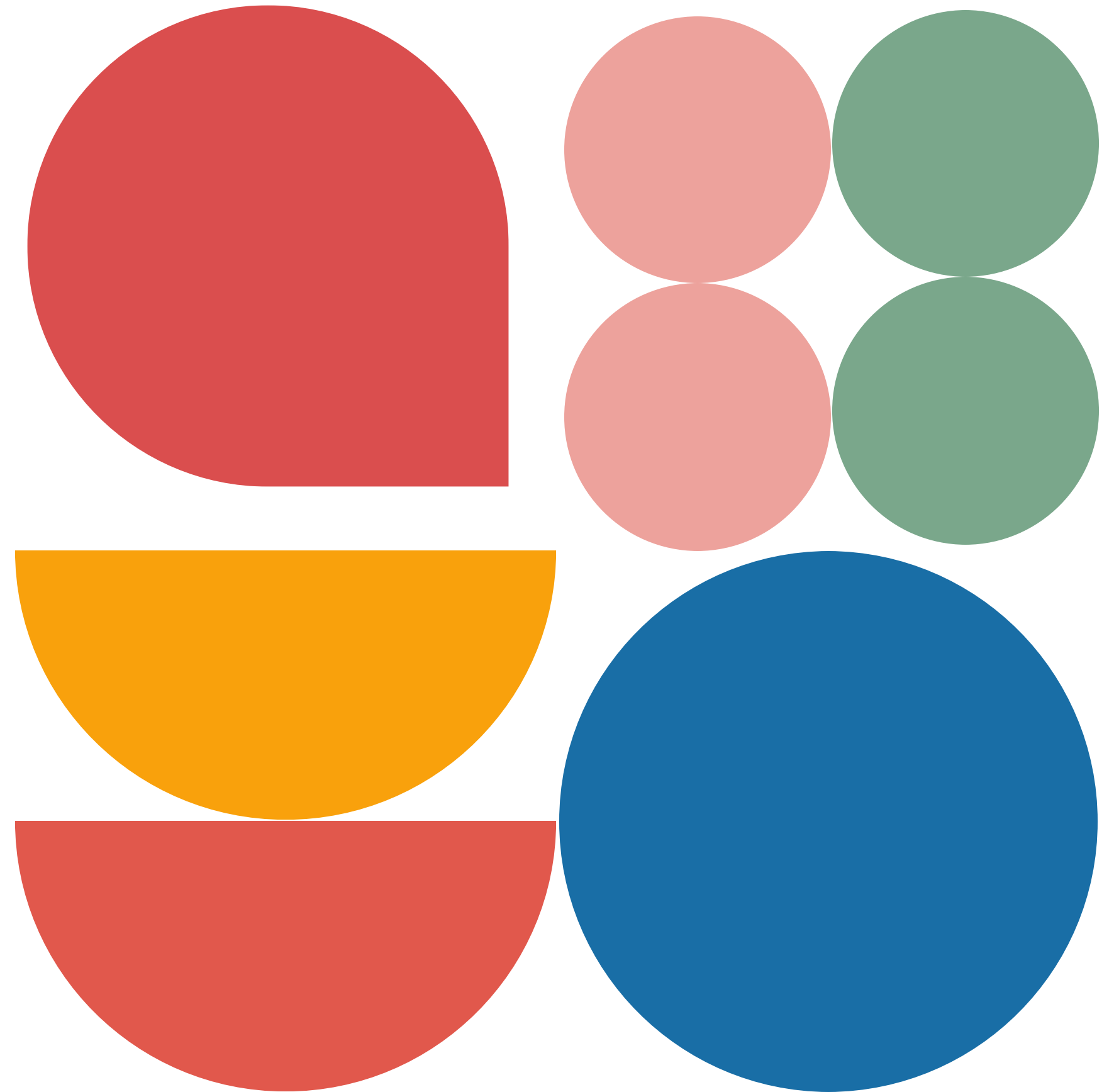
Gestion du risque et modèles de prise de décision

Applications aux jeunes
contrevenants



23 février 2023

Par Marie-Joëlle Robichaud, t.s. PhD
et Denis Lafortune, PhD



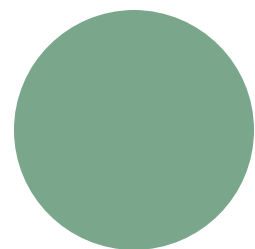
1. Introduction

Gestion de risque:

« Dans la société du risque globalisé, il s'agit en conséquence de l'obsession de simuler le contrôle de l'incontrôlable à tous les niveaux, dans la politique, dans le droit, dans la science, dans l'économie, dans la vie quotidienne. »
(Beck, 2004)

Processus de prise de décision:

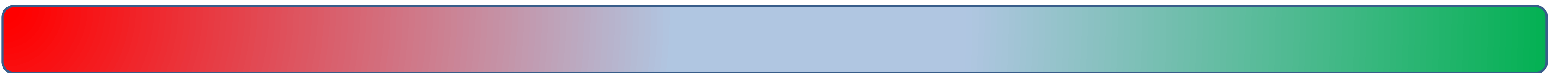
Actions et réflexions en vue de prendre une décision fondée sur l'analyse des alternatives possibles dans tel ou tel contexte.



2. Quatre paradoxes (Reason, 1999)

Gestion de risque et culture de sécurité

- Qu'est-ce que la « sécurité »? L'absence de danger (ou d'erreurs)?
- Limiter le danger peut en augmenter le risque
- Limiter les erreurs en resserrant les pratiques
- Le risque nul/l'absence de risque est impossible



Dangereux

Relativement
dangereux

Relativement
sécuritaire

Sécuritaire

3. Gestion de risque, imputabilité et contrôle des pratiques



Objectif: diminuer les probabilités de conséquences néfastes

Implique que la société ait confiance que les professionnel·l·es sont capables de jauger le risque, i.e. « prédire » le futur et empêcher le préjudice

Le blâme inévitable
"Damned if you do, damned if you don't"



Personnes visées
par les décisions

Organisation où se
prennent les décisions



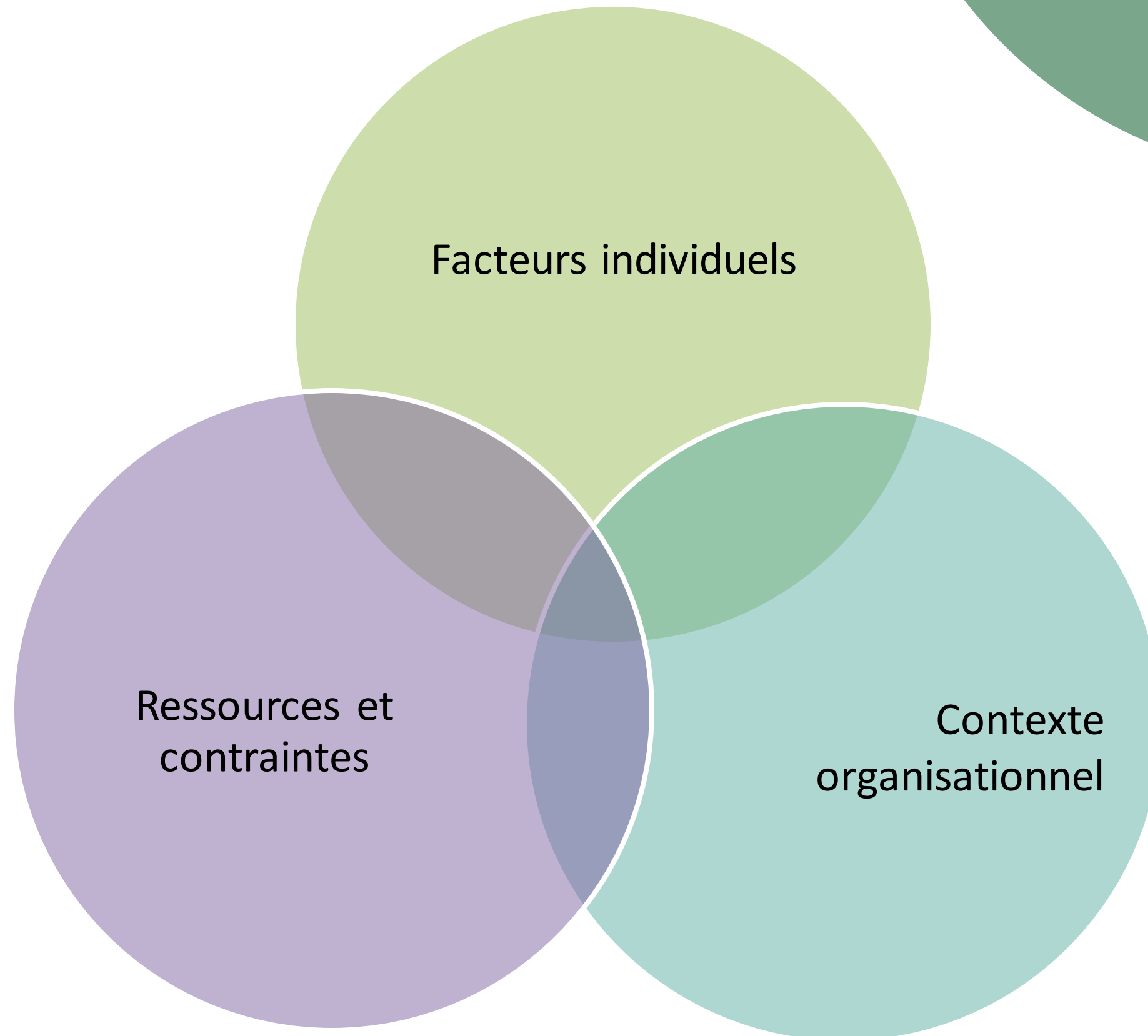
Modèles de processus de prise de décision



Professionnel·le·s qui
prennent les décisions

Contextes social, politique et normatif
où se prennent les décisions

4. Approche des systèmes (Munro, 2005; 2011; 2019)



5. Analyse écologique de la prise de décision (Baumann, Dalgleish, Fluke & Kern, 2011)

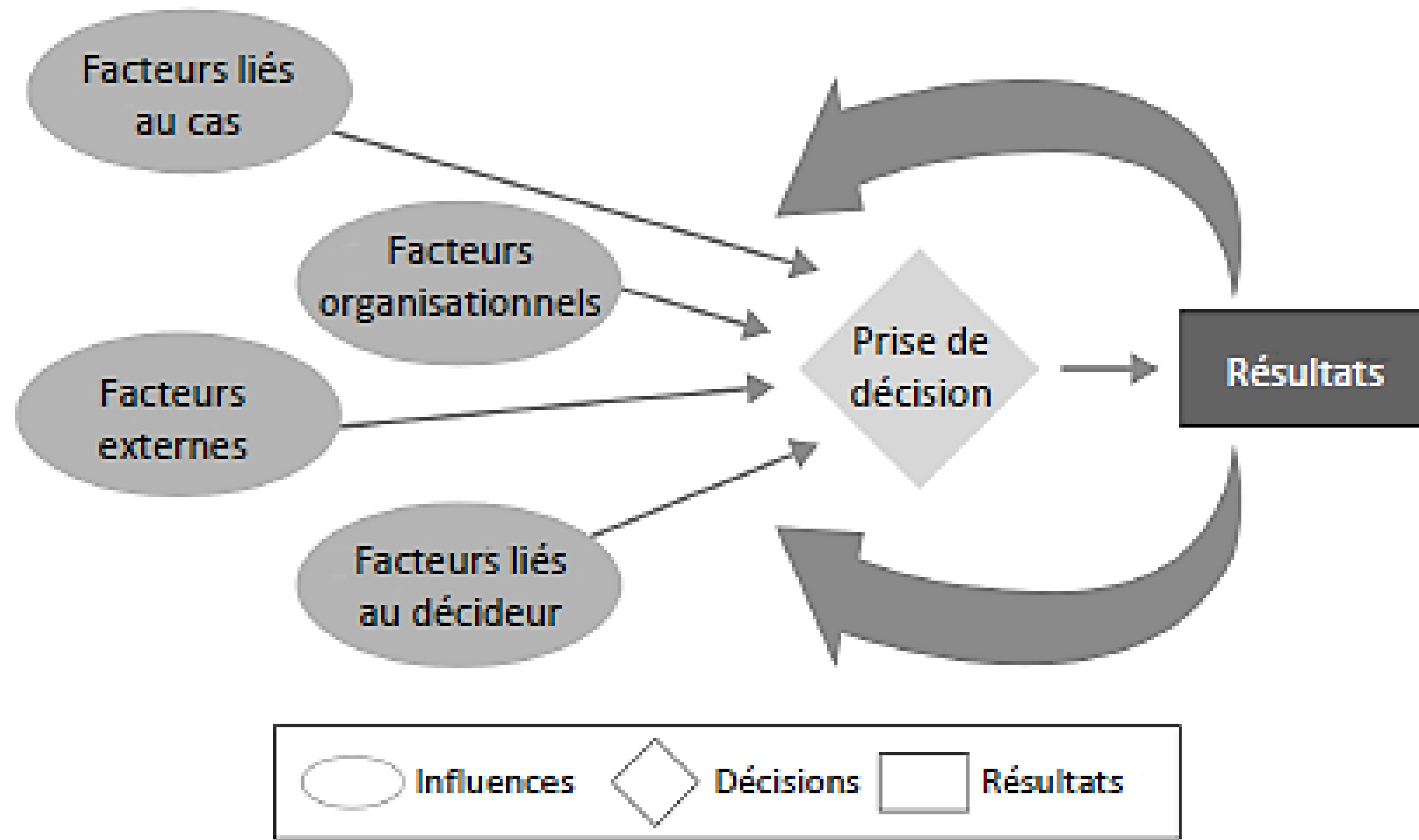
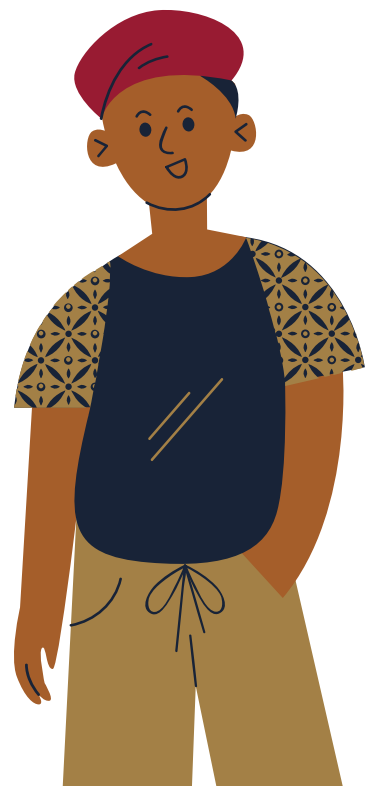


Figure 1.2 Decision-Making Ecology (DME); (Baumann, Dalgleish, Fluke & Kern, 2011).



6. Mise en contexte du jugement professionnel et de la prise de décision (Lopez, Lopez & Benbenishti, 2020)

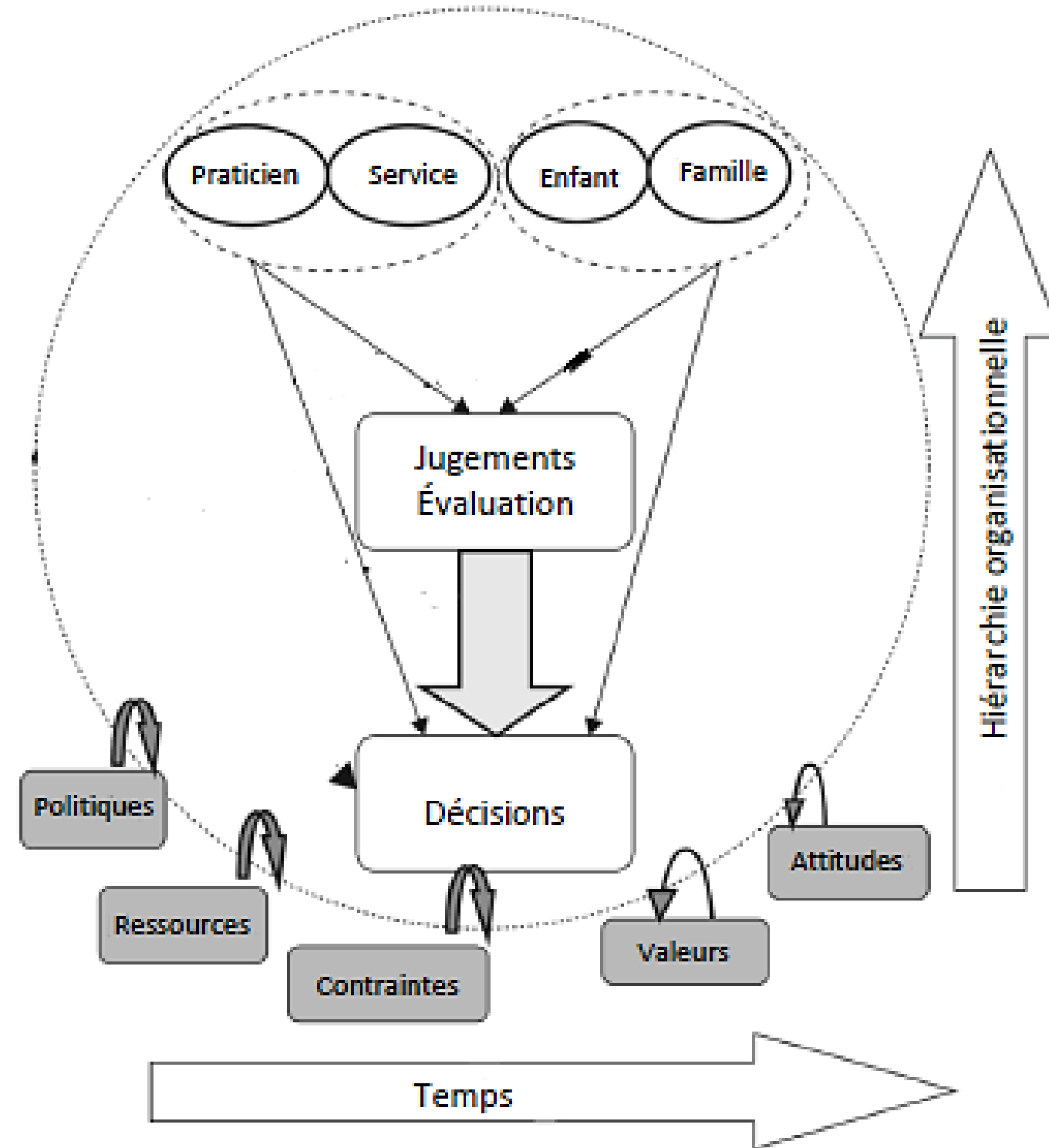
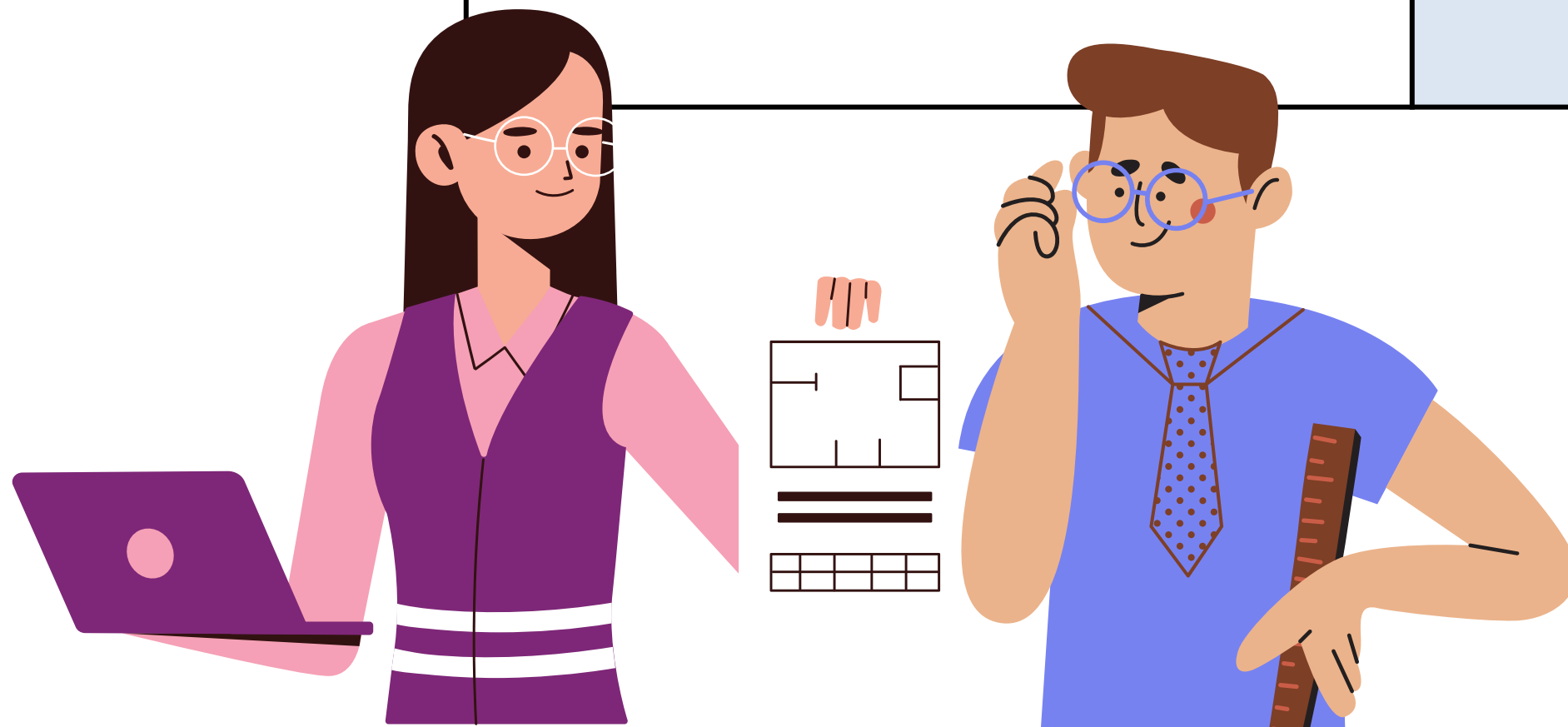


Figure 6.1 Judgments and Decision Processes in Context (JUDPiC) model (Benbenishti, 2019).

7. Implications pour les praticiens

Uniformité	VS	Variabilité
Imputabilité		Laisser-faire
Neutralité		Care/Relation



8. Le SJPA : un système, vraiment ?

- Lire les dynamiques inter organisationnelles à travers le prisme du couplage (ou de l'interconnexion)¹
- **Couplage fort** : les éléments constitutifs du système sont en interaction étroite et peuvent difficilement être dissociés. On attend de la cohérence et de la conformité.
- **Faible** : les éléments constitutifs du système sont interdépendants, mais aussi enclins à des changements spontanés. On attend de la variété et un effet «tampon».
- 1. Orton, J. D., & Weick, K. E. (1990). Loosely coupled systems: A reconceptualization. *The Academy of Management Review*, 15 (2), 203–223

8. Le SJPA : un système, vraiment ?

- Couplage fort versus faible ? (Bishop, Leiber et Johnson, 2010)¹
- Des niveaux **variables** d'interdépendance / cohésion.
- Faible : arrestation, évaluation de la preuve ou jugement.
- Forte : orientation du cas ou détermination de la peine.
- Une réelle interdépendance **localisée** à certaines étapes.
- Importance de maintenir une analyse intégrée/ longitudinale, malgré le caractère relativement **loose** du système.

1. Bishop, D. M., Leiber, M., & Johnson, J. (2010). Contexts of decision making in the juvenile justice system: An organizational approach to understanding minority overrepresentation. *Youth violence and juvenile justice*, 8 (3), 213–233.

9. Facteurs individuels ou liés au cas

- «*La bonne mesure au bon jeune au bon moment*»
- Principe du risque, des besoins et la réceptivité,
- Or, par exemple au moment de prédire la mesure au 1^{er} délit,
- On constate des effets du genre (odd = 1,9),
- Du statut minoritaire (odd = 1,6),
- Des antécédents en vertu de la LPJ (odd = 1,6),
- De l'âge (odd = 1,4).

10. Facteurs organisationnels

- Une loi censée «s'appliquer de la même manière sur tout le territoire».
- Or, on constate des différences en fonction des régions administratives. Ex.: prédictors mesure au 1^{er} délit.
- Résidence dans une région semi-urbaine (odd = 1,7)
- Résidence dans une région rurale (odd = 1,5).
- Résidence dans un quartier défavorisé (odd = 1,1).
- Effets des ressources humaines, mais aussi des cultures locales.

11. Facteurs externes

- Influence des politiques pénales fédérales¹
- Tensions perçues entre le modèle québécois et le ROC
- **Médias et populisme pénal²**
- Une idéologie sécuritaire primant sur l'attitude préventive.
- Une «mouvance victimaire», où nous sommes tous considérés comme des victimes, réelles ou potentielle.
- Une extension du «filet du contrôle pénal».
- Trépanier, J. (2004). What did Quebec not want? *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 46(3), 273–300.
- Queloz, N. (2013). Quand la politique pénale est de plus en plus gouvernée par le populisme. *Revue Fribourgeoise de Jurisprudence*, 103–122.

12. Facteurs liés au décideur

- Préoccupation centrale du décideur (Steffensmeier et al., 1998)¹
- Prendre une décision « juste »,
- Protéger la communauté et les victimes potentielles,
- Éviter les conséquences sociales négatives pour le jeune et pour le système,
- Considérer la sécurité et le développement des jeunes.
- Steffensmeier, D., Ulmer, J. et Kramer, J. (1998). The interaction of race, gender, and age in criminal sentencing: The punishment cost of being young, black, and male. *Criminology*, 36(4), 763–798

13. Conclusions

- Savoir prendre des décisions et intervenir dans un contexte caractérisé par les paradoxes.
- Neutralité vs «care» ... vs sécurité.
- Le SPJA : caractérisé par un couplage variable et localisé.
- Importance de poser un regard longitudinal sur la prise de décision.
- Importance d'analyser et comprendre les «erreurs» de manière systémique.